



A.S.V.P.N.F

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO)

conformément aux Statuts

Le 10 décembre 2025, à 10h15 à la Maison des Associations de Quimper.

Procès-verbal

Ouverture de la séance par le président à 10h 50

Validation des pouvoirs et détermination du quorum

6 adhérents ayant réglé leurs cotisations sont présents et ont émargé la feuille de présence. 7 pouvoirs de représentation ont été acceptés et signés par les adhérents présents.

Il en résulte que 13 adhérents sont présents ou dûment représentés sur 21 adhérents à jour de leur cotisation 2025. Le quorum, équivalant à la moitié des adhérents plus un ($21 : 2 + 1 = 11.5$) est atteint. L'AGO peut se tenir.

AGO réunie

Ordre du jour :

- 1. Ouverture de séance par le Président.**
- 2. Désignation du secrétaire de séance.**
- 3. Rappel de l'Ordre du jour.**
- 4. Approbation des PV de l'AGO du 13 décembre 2024.**
- 5. Rapport moral et bilan d'activité de l'exercice écoulé présentés par le Président, approbation de ces rapports.**
- 6. Bilan financier de l'exercice 2024-2025 par le Trésorier et approbation des comptes.**
- 7. Quitus donné au Président et au Bureau.**
- 8. Montant de la cotisation pour le prochain exercice.**
- 9. Exposé et discussion des projets de l'exercice à venir.**

10. Questions diverses.

11. Clôture de l'Assemblée par le Président.

1- L'Assemblée est ouverte par le Président de l'Association.

2. M. Cohuet accepte d'en assurer le secrétariat.

3. Rappel de l'Ordre du jour.

4. Le PV de l'AGO du 13 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité (voir résolution n°1).

5. Rapport moral et bilan d'activité de l'exercice écoulé présentés par le Président. Ils sont approuvés à l'unanimité (voir résolution n°2).

Rapport moral 2024-2025

Chers adhérents, chers amis de l'École normale et de l'École publique laïque, c'est dans un contexte particulier que nous nous réunissons ce 10 décembre 2025, au lendemain du 120ème anniversaire du vote de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Cette loi fondatrice reste, aujourd'hui plus que jamais, notre référence intangible, un des éléments essentiels sur lesquels s'est bâtie l'École de la République et la formation des Instituteurs et Institutrices dans les Écoles normales.

Je tiens d'abord à saluer très chaleureusement la fidélité de nos adhérents et l'engagement constant de ceux qui, bénévoles, alimentent presque quotidiennement notre site asvpnf.com. Près de

cent articles nouveaux ont été mis en ligne au cours de l'exercice 2024-2025, enrichissant sans cesse le fonds biographique des institutrices et instituteurs pionniers, des figures de l'EVARS, de l'École moderne, de la Ligue des droits de l'Homme ou du syndicalisme enseignant. Les taux de fréquentation, en constante progression, témoignent de l'intérêt porté à ce travail de mémoire et de la pertinence de nos choix éditoriaux (ceux-ci ont été salués sur des sites amis !).

Pourtant, ce bilan positif sur le plan numérique et mémoriel ne suffit pas pour masquer la précarité de l'environnement dans lequel s'inscrit aujourd'hui la vie associative, en particulier lorsqu'elle porte les valeurs d'émancipation, de raison et de laïcité largement contestées par nos détracteurs cléricaux et populistes.

À l'échelle internationale comme nationale, l'instabilité politique, les contraintes budgétaires écrasantes, l'agitation préélectorale permanente, la fracturation sociale accentuée, les tensions migratoires mal maîtrisées et, surtout, les dégâts profonds causés à la confiance collective par les révélations de la CIASE, créent un climat où les repères républicains sont souvent malmenés.

L'École publique elle-même semble parfois à la dérive, entre réformes successives et perte de sens de sa mission première. L'entrisme islamiste, sous des formes diverses, constitue par ailleurs une menace réelle pour l'universalisme laïque que nos ancêtres avaient défendu au prix fort. Il faut avoir le courage de le reconnaître et la volonté de le dénoncer.

Dans ce paysage que certains qualifient de chaotique, les choix politiques se tournent trop souvent vers des solutions populistes qui s'opposent frontalement aux fondamentaux républicains et laïques que notre Association a toujours portés.

Plus localement, nous devons constater avec regret le déni implicite, voire explicite, des collectivités territoriales concernées directement par notre problématique. Ni la Ville de Quimper ni le Département du Finistère, pas plus que certaines structures académiques, n'ont répondu favorablement à nos demandes réitérées pour la création d'un lieu de mémoire normalien digne de ce nom. La représentation parlementaire finistérienne (dans sa globalité et sa diversité) elle-aussi largement interpellée observe à notre égard un silence assourdissant et révélateur. Nos courriers restent sans réponse ou reçoivent des accusés de réception purement formels. Ce silence est d'autant plus douloureux que notre projet ne réclame ni luxe ni subventions extravagantes : il s'agit simplement de rassembler un patrimoine aujourd'hui dispersé, de le faire vivre et de le transmettre à celles et ceux qui auront demain la charge de reconstruire l'École publique laïque aujourd'hui en grande difficulté. On espérait que le patrimoine éducatif et culturel concerné méritait un traitement plus adapté. Serons-nous réduits à trouver refuge dans une borne multimédias à consulter je ne sais où, puisqu'il s'avère que notre présence dérange sur les deux rives de l'Odet !

Les lois inexorables de la démographie accentuent cette difficulté : nos rangs s'éclaircissent et les porteurs directs de mémoire se font rares. Le temps nous est compté.

Dans ce contexte, deux perspectives nous semblent devoir guider notre action future :

1. Contribuer à la Réinvention, dès maintenant, de ce que pourraient être les « Écoles normales du XXI^e siècle » : des lieux sacrés de formation aux métiers de l'enseignement, de formation continue, de recherche pédagogique et de transmission de l'esprit laïque et républicain, en lien avec les universités, et les associations d'éducation populaire. L'idée n'est pas nostalgique ; elle est

résolument tournée vers l'avenir sachant bien qu'elles (les nouvelles EN) ne peuvent résulter, c'est une évidence, d'un simple copier-coller des textes fondateurs des débuts de la 3^e République. **Ce qui manque, nous le répétons c'est la volonté politique et les moyens nécessaires pour la formation des enseignants** (Voir les rapports PISA édifiants à cet égard !)

2. Obtenir l'inscription de nos revendications mémorielles et patrimoniales dans les programmes des futures équipes municipales susceptibles de voir le jour aux prochaines élections du printemps 2026. Des changements d'équipes ou de majorité pourraient ouvrir des fenêtres d'opportunité pour enfin faire aboutir notre projet de lieu de mémoire. Par ailleurs le déni, voire le mépris quimpérois vis-à-vis de son histoire normalienne incite à rechercher d'autres sites plus accueillants au sein d'un département où toutes les Écoles publiques laïques y compris les Écoles de hameau furent toutes « tenues » pendant plusieurs décennies par des Instituteurs et des Institutrices tous formés dans les Écoles normales départementales sises à Quimper .

Malgré ces vents contraires, l'Association a assuré sa vie « domestique » avec sérieux et fidélité. Rappelons pour mémoire les fleurissements rituels de notre Monument orphelin confiné dans un domaine désormais inaccessible au public, vigilance constante sur le patrimoine matériel et immatériel (pour ce qu'il en reste) et gestion rigoureuse de nos faibles ressources.

N'oublions pas la préparation et la diffusion de la Lettre d'Information N°8 intervenant à mi-parcours de l'exercice. Elle était consacrée à l'information sur l'injure à la Science et à La Raison de la Loi dite Duplomb. Cette loi je vous le rappelle, concernait l'emploi dans les grandes cultures de l'agriculture intensive du tueur d'abeilles constitué par l'acétamipride,

neurotoxique avéré chez des organismes plus évolués que les abeilles. Dans cette lettre n°8 un chapitre était également consacré aux suites de la publication du rapport parlementaire Vannier-Spillebout ayant fait suite à l'affaire Bétharram. Il nous avait semblé important de revenir à ces informations pour tenter d'en faire ressortir la vérité des faits pour le bien public et le moral des amoureux de la laïcité.

Le bilan de l'exercice est donc mitigé : des avancées remarquables sur le plan numérique et scientifique qui ne peuvent masquer un immobilisme institutionnel qui nous peine profondément.

C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui une nouvelle feuille de route pour l'exercice (voire les exercices) à venir :

- poursuivre et intensifier le travail de numérisation et de mise en valeur sur asvpnf.com ;
- multiplier les partenariats avec les universités, les archives départementales et les associations laïques ;
- relancer, sous des formes renouvelées, le dialogue avec la Ville de Quimper et le Département du Finistère ;
- préparer activement le terrain pour les élections municipales de 2026 et l'élection présidentielle 2027 ;
- explorer toutes les pistes (fondations, mécénat, crowdfunding laïque) permettant de sortir de la dépendance exclusive (et limitée) aux subventions publiques.

Tant que la volonté des anciens demeure ou qu'elle se sent portée par celle de nouveaux adhérents et de nouveaux amis, tant qu'elle parvient à s'exprimer, notre Association a vocation à poursuivre son combat pour que le patrimoine normalien du Finistère ne soit pas oublié et que l'esprit des Écoles normales et de leurs normaliens

« Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine Normalien du Finistère »
continue d'éclairer l'École de demain.

Dans l'attente nous proclamons haut et fort l'honneur et la gloire de l'École laïque et prenons l'engagement solennel de contribuer sans faiblesse à la survie de la Loi de 1905 et de combattre sans relâche les aménagements circonstanciels que certains des contempteurs de notre École veulent lui apporter.

Je vous remercie de votre attention et soumets ce rapport moral à votre approbation (après discussion si quelqu'un le souhaite !)

Quimper, le 10 décembre 2025

Le Président : F.R. Larher

NB. On trouvera en annexe quelques modalités envisagées pour la restructuration du travail associatif puisque la preuve est désormais faite que nous n'avons pas su convaincre pour faire aboutir nos revendications ou que le « rapport de forces » en présence nous est resté défavorable !

Annexe au rapport moral

Promouvoir le patrimoine éducatif et culturel en vue de la construction d'une École publique nouvelle et laïque.

-Renforcement de la légitimité par la recherche documentaire et la valorisation du patrimoine.

Constituer un dossier solide, étayé par des recherches historiques, des témoignages, et des exemples concrets

illustrant l'impact positif d'un patrimoine éducatif vivant.

Organiser des conférences, expositions ou journées portes ouvertes mettant en valeur ces éléments auprès du public, des élus et des acteurs institutionnels.

-Mobilisation et partenariat avec les acteurs locaux engagés

Collaborer avec les écoles, les universités, les associations culturelles et les syndicats pour fédérer un réseau d'acteurs partageant la vision d'une école rénovée, laïque et patrimoniale.

Mettre en place des groupes de travail avec les élus locaux, notamment ceux en charge de l'éducation, du patrimoine, ou de la culture, pour élaborer des projets concrets.

-Communication stratégique et démarche de plaidoyer.

Développer une communication claire, structurée et accessible sur l'importance du patrimoine éducatif comme vecteur de transmission des valeurs républicaines.

Utiliser les médias locaux, réseaux sociaux, bulletins d'information, et participer à des débats publics pour sensibiliser à la nécessité de valoriser et de préserver ce patrimoine dans la construction de l'école de demain.

-Propositions concrètes et projets pilotes

Présenter des propositions concrètes d'aménagement de lieux de mémoire, de création de musées, de parcours patrimoniaux ou de dispositifs pédagogiques en lien avec le patrimoine normalien.

Initier ou soutenir des projets pilotes, comme des classes ou ateliers dédiés à l'histoire locale, à la mémoire collective, ou à la laïcité, permettant d'expérimenter et de montrer la valeur

de cette démarche.

-Concertation et dialogue institutionnel.

Solliciter des rencontres régulières avec les responsables politiques, élus, et chefs d'établissements pour faire état de l'avancement des actions, recueillir leurs avis, et ajuster la démarche en fonction de leurs attentes.

Participer ou proposer la création de commissions ou groupes de travail spécifiques sur l'éducation patrimoniale, la mémoire et la laïcité, afin de faire entendre la voix du mouvement associatif.

-Mise en réseau et plaidoyer parlementaire.

Tisser des liens avec des parlementaires sensibles à la cause éducative et patrimoniale, afin qu'ils puissent porter la voix de notre mouvement dans les débats nationaux, notamment en lien avec une future loi sur l'école ou (et) la laïcité.

Participer à des auditions, déposer des propositions de lois ou amendements illustrant l'importance de la mémoire civique et éducative dans la refondation de l'École.

-Évaluation et rapports d'étapes.

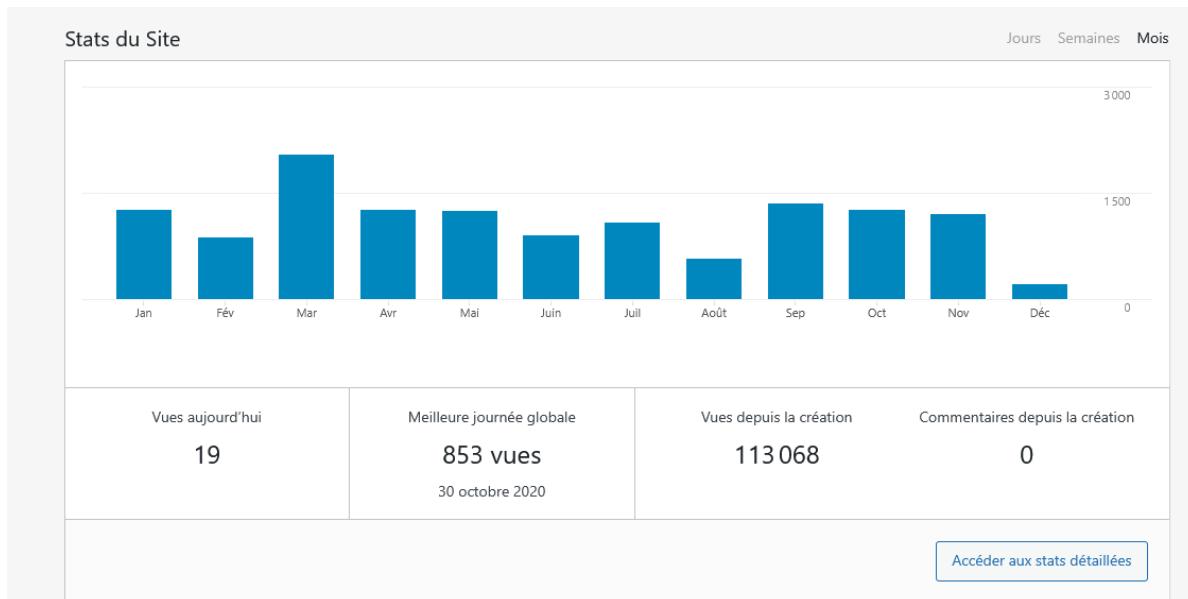
Mettre en place un suivi précis de toutes les démarches entreprises, avec des rapports réguliers à l'attention des partenaires et des institutions, pour renforcer la crédibilité et l'impact de notre action.

En résumé, l'efficacité de notre démarche repose sur une stratégie de terrain articulée autour de la valorisation du patrimoine, d'un partenariat étroit avec les acteurs locaux et nationaux, et d'une communication adaptée et percutante. La persévérance, la crédibilité et la capacité à proposer des solutions concrètes seront des clés pour convaincre et faire

« Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine Normalien du Finistère »

évoluer la prise en compte de notre démarche par les décideurs.

Fréquentation du site internet de l'ASVPNF (2025)



6. Bilan financier de l'exercice 2024-2025.

Exercice clos : Le 10/12/2025

Compte courant : 177.68

Livret A : 2414.50

Disponible au 10/12/2025 : 2592.18

Nous constatons une stabilité des comptes pour l'exercice 2024.

Approbation des comptes à l'unanimité (voir résolution n°3) et signature du livre de comptes pour l'année 2024-2025. Voir le détail en Annexe.

7. Quitus au Président et aux membres du Bureau.

Après avoir pris connaissance des informations relatives à la gestion administrative, juridique et financière de l'Association, les adhérents présents ou dûment représentés donnent quitus au Président et aux

membres du Bureau. (Voir résolution n° 4).

8. Montant de la cotisation pour l'exercice 2026.

Il reste inchangé : douze euros (six euros pour un étudiant sur présentation de sa carte) et cinquante euros pour les personnes morales. (Voir résolution n°5).

9. Exposé et discussion des projets de l'exercice à venir.

Les items suivants ont donné lieu à un premier échange de vues :

1. Élaboration d'un nouveau projet d'École publique laïque à soumettre aux protagonistes de l'élection présidentielle de 2027. Participation à cette démarche placée sous l'égide de l'Association « Le Café pédagogique ».

2. Recherche d'opportunités de coopération avec les équipes nouvelles pouvant se constituer lors des élections municipales du printemps 2026, sur le thème de notre objet associatif.

3. Discussion d'avant-projets relatifs à :

- La création d'un lieu de mémoire normalien en territoire finistérien extra-quimpérois,

- La célébration du 140^e anniversaire de l'ouverture de l'École normale d'Institutrices de Quimper (1886-2026),

- La protection de l'Association contre les méfaits de fausses nouvelles ayant trait à sa vie ordinaire.

10. Questions diverses :

Pas de questions

11. Clôture de l'Assemblée par le Président

L'ordre du jour étant épousé le président prononce la clôture de l'AGO à 12h15.

Résolutions votées à l'AGO du 10 décembre 2025

Résolution n° 1 : Approbation du PV de l'AGO du 13 décembre 2023.

Les adhérents de l'ASVPNF, réunis ce jour à Quimper en Assemblée Générale Ordinaire, ont été consultés par un vote à main levée pour approuver le PV l'AGO du 13 décembre 2024. Le résultat est le suivant :

Contre : 0, Abstentions : 0, Refus de vote : 0, Pour : 13 (unanimité).

Le PV de l'AGO est adopté sans modification.

La résolution n° 1 est adoptée.

Résolution n° 2 : Approbation du rapport moral et du bilan d'activité.

Les adhérents de l'ASVPNF, réunis ce jour à Quimper en Assemblée Générale Ordinaire, ont été consultés par un vote à main levée, après avoir entendu l'exposé du Président. Le résultat est le suivant :

Contre : 0, Abstentions : 0, Refus de vote : 0, Pour : 13 (unanimité).

La résolution n° 2 est adoptée.

Résolution n°3 : Approbation du bilan financier de l'année 2024-2025 présenté par le Trésorier.

Les adhérents de l'ASVPNF, réunis ce jour à Quimper en Assemblée Générale Ordinaire, ont été consultés par un vote à main levée, après avoir pris connaissance de la synthèse des comptes pour les années 2024-2025, le résultat est le suivant :

Bilan de l'année 2024-2025 :

Contre : 0 ,Abstentions : 0, Refus de vote : 0 ,Pour : 13 (unanimité).

La résolution n° 3 est adoptée.

Résolution n° 4 : Quitus donné au Président et au Bureau.

Les adhérents de l'ASVPNF, réunis ce jour à Quimper en Assemblée Générale Ordinaire, ont été consultés par un vote à main levée, après avoir pris connaissance des rapports d'activité du Président, relatifs à la gestion financière, administrative et juridique de l'Association, donnent quitus entier et sans réserve au Président et aux membres du Bureau au titre de l'exercice 2025. Le résultat est le suivant :

Contre : 0, Abstentions : 0, Refus de vote : 0 , Pour : 13 (unanimité).

La résolution n° 4 est adoptée.

Résolution n° 5 : Montant de la cotisation.

Proposition : Le montant de la cotisation pour le prochain exercice (2026) reste inchangé, il sera de douze euros (six euros pour un étudiant sur présentation de sa carte d'étudiant) et de cinquante euros pour les personnes morales.

Les adhérents de l'ASVPNF, réunis ce jour à Quimper en Assemblée Générale Ordinaire, ont été consultés par un vote à main levée, pour fixer le montant de la cotisation 2026. Le résultat est le suivant :

Contre : 0 ,Abstention : 0, Refus de vote : 0, Pour : 13 (unanimité).

La proposition est acceptée.

Fait à Quimper le 10 décembre 2025.

Le Président :
F. LARHER

Le Secrétaire
J.Y SIMON

Le Trésorier
Ph. COHUET



ASVPNF
20 rue de l'Océan
29780 PLLOHINEC



Annexe

Bilan financier de l'année 2024-2025